



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le **03/07/2026**
ID : 077-217703776-20260701-2026_06_53-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 1

Procurations : 5

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le PREMIER JUILLET à VINGT HEURES, les membres du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sur convocation du Maire, conformément aux Articles L.2121.10, L.2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Yoann COSSEVE, maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. LANDRY Daniel - M. DÉSIRÉ Christophe - Mme DUVAL Isabelle - Mme GANA Soufya - Mme DÉSIRÉ Nathalie - Mme RETAILLEAU Gaëlle - M. CHATAIN Patrick - Mme MARTIN Marina - M. LELEU Benjamin - M. DA SILVA Nelson - M. BAPTISTA Fabrice - Mme PETILLION Myriam

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BERTRAM Philippe

PROCURATIONS :

M. HARRAND Jérôme à M. LELEU Benjamin
Mme LE MOEL Gabrielle à Mme GANA Soufya
Mme OUDART Patricia à Mme MARTIN Marina
M. LOUISE DIT MAUGER Philippe à M. CHATAIN Patrick
Mme DESFORGES Sandrine à Mme DÉSIRÉ Nathhalie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PETILLION Myriam

ÉGALEMANT PRÉSENT : M. PIROUÉ Christophe – Directeur Général des Services



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le **03/07/2026**
ID : 077-217703776-20260701-2026_06_53-DE

SEANCE DU 1^{ER} juillet 2026 Délibération n°2026_06_53

Objet : Subvention exceptionnelle allouée à l'association Presles Volley.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association Presles Volley ;

Considérant que l'association contribue au développement de la pratique sportive sur le territoire communal et participe à l'animation de la vie locale ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés ;

Mme OUDART Patricia, représentée par procuration par Mme MARTIN Marina, a fait connaître préalablement son souhait de ne pas prendre part au vote de cette délibération. En conséquence, la procuration n'est pas utilisée pour ce vote et aucun suffrage n'est exprimé en son nom.

M. LELEU Benjamin, présent à cette séance, a déclaré ne pas souhaiter prendre part au vote de la présente délibération. En conséquence, il ne participe ni au débat, ni au vote et n'est pas comptabilisé parmi les votants.

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association Presles Volley.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document relatif à cette décision.

Presles-en-Brie, le 2 juillet 2026



Le Maire,

Yoann COSSEVE

2026_06_53 – Subvention exceptionnelle allouée à l'association Presles Volley.

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.